

Madame la Directrice, mesdames, messieurs les membres du CSASD,

C'est dans un contexte de grandes interrogations dans les corps des enseignants et des AESH que se déroule ce CSASD portant sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2023 dans le premier degré.

En effet, le pacte enseignant annoncé par le gouvernement interroge les enseignants, notamment ceux du primaire. Comment vont-ils pouvoir libérer du temps pour réaliser ces heures en sus de leurs préparations, des différentes réunions et des formations dans le cadre des 108 heures ?

Pour cette rentrée, ces missions supplémentaires se feront sur la base du volontariat. Nous espérons que cela le restera car nous sommes loin de la revalorisation salariale promise sans contrepartie par le gouvernement.

Des collègues expriment d'ores et déjà leur désillusion car, à partir du 8ème échelon leur salaire n'augmente que par l'ISAE. Comment en allouant des primes et hausse de salaire attirer les jeunes collègues qui ne se bousculent plus au portillon de l'Education Nationale ? Ils déchanteront rapidement quand ils verront que leur salaire stagnera ou évoluera que très faiblement pendant des années (par exemple 200 euros nets de gain entre le 3ème et 8ème échelon). Au-delà de la rémunération, le Sgen-CFDT alerte également sur l'urgence de mesures pour l'amélioration des conditions de travail.

Le nombre de harcèlements d'élèves sur enseignants ou AESH augmente de façon très préoccupante et, ce, dès la maternelle. Nous réaffirmons ici notre ambition à améliorer les conditions d'exercice plutôt que d'allouer un pécule insignifiant à l'intention des enseignants. Aussi, fait nouveau dans le premier degré, certaines équipes explosent de part une ambiance d'école dégradée. Dénigrement, médisance voire délation, sont le lot quotidien de certains personnels. Ces dysfonctionnements révèlent plus largement un mal-être qui s'installe insidieusement au sein de la maison Ecole.

Du côté des AESH, leur permettre d'augmenter le nombre d'heures dans leur contrat est une bonne chose pour ceux qui le souhaitent mais cette fois encore, un grand flou est perceptible pour les AESH du primaire. La fusion avec le statut d'AED, dont les missions ne sont pas du tout les mêmes interroge, quid des heures connexes, disparaîtront-elles, quelles seront réellement les tâches allouées à ces nouveaux statuts ? Encadrer un groupe de collégiens, lycéens ou accompagner un élève en situation de handicap nécessitent des compétences différentes. Chaque AESH ou chaque AED n'aura pas nécessairement toutes les compétences nécessaires pour assumer cette fonction 2 en 1.

Enfin pour revenir sur les rythmes scolaires de 2023, vous annonciez, Madame La Directrice, lors de nos précédentes réunions que vous restiez ouverte au dialogue social. Chaque école qui souhaitait modifier ses rythmes scolaires a pu interroger le triparti parents, mairie et enseignants, ces choix ne sont donc pas à négliger et nous espérons que vous suivrez la majeure partie de ces décisions.

Merci pour votre écoute